



## LE RAPPORT

*La première publication sur la situation des peuples autochtones dans le monde révèle des statistiques scandaleuses en matière de pauvreté, de santé, d'éducation, d'emploi, de droits de l'homme, d'environnement et d'autres aspects.*

Le premier chapitre, écrit par Joji Cariño, insiste à la fois sur l'**autodétermination et le principe du consentement préalable libre et informé**, ce qui veut dire, en pratique, que les peuples autochtones eux-mêmes doivent être libres pour décider de leur propre développement. Il faut respecter les droits des peuples autochtones à leurs propres terres et territoires et ils doivent pouvoir formuler leurs propres définitions et indicateurs de pauvreté et de bien-être. Même si les statistiques mondiales sur la situation des peuples autochtones sont relativement rares, il est évident qu'ils souffrent, de façon disproportionnée, de pauvreté, de marginalisation, d'un manque de logements décentes et d'inégalités de salaires. Les moyens de subsistance traditionnels subissent une énorme pression du fait de phénomènes comme la privatisation, la déréglementation, les changements climatiques, les conflits et le développement non durable. Le chapitre conclut que « les peuples autochtones ont des contributions vitales à apporter pour relever les défis contemporains et renouveler l'éthique et les relations écologiques et sociales et pour jouir de la paix, des droits de l'homme et du développement durable. »

Dans le chapitre II, Naomi Kipuri discute des contributions extraordinaires apportées par les peuples autochtones à la **diversité culturelle** mondiale. Même s'ils représentent environ moins de 6 % de la population mondiale, ils parlent une majorité des 7000 langues pratiquées dans le monde et sont les gardiens de certaines des zones biologiques les plus diverses. Ils ont d'ailleurs accumulé une quantité incommensurable de connaissances sur leurs écosystèmes. Les cultures indigènes ont à affronter les menaces duelles et parfois contradictoires de la discrimination et de la marchandisation. Ces populations continuent à se heurter au racisme et aux attitudes discriminatoires qui font qu'on les considère comme inférieures aux communautés non indigènes et qu'on voit dans leur culture un obstacle à leur propre développement. En même temps, elles suscitent une estime croissante pour leur relation unique avec leur environnement, leurs connaissances traditionnelles et leur spiritualité, ce qui a débouché sur des tentatives extérieures d'utiliser et/ou de tirer profit de leur culture, tentatives qui échappent fréquemment à leur contrôle, dont elles ne tirent aucun profit et qui leur causent souvent de grands torts.

Le chapitre III sur l'**environnement**, rédigé par Neva Collings, commence par examiner les principales questions environnementales auxquelles les peuples autochtones sont confrontés à l'heure actuelle. Le chapitre insiste sur leurs liens spirituels, culturels, sociaux et économiques avec leurs terres traditionnelles, ainsi que sur leurs traditions de droits fonciers collectifs qui contrastent avec les modèles dominants de propriété individuelles, de privatisation et de développement, au nom desquels ils se trouvent fréquemment dépossédés de leurs terres. Outre ces menaces, les peuples autochtones doivent faire face aux conséquences d'un changement climatique rapide. Le chapitre examine ensuite certains des cadres et mécanismes juridiques internationaux relatifs à la protection de l'environnement en s'attachant principalement à leur mise en œuvre et à la façon dont les peuples autochtones ont pu s'en servir. Pour terminer, il recense les principales lacunes et défis auxquels les peuples autochtones font face aux niveaux local et national.

Le chapitre IV, dû à la plume de Duane Champagne, illustre le contraste frappant entre les élèves autochtones et les autres en ce qui concerne l'accès à l'**éducation**. À tous les niveaux et dans toutes les régions du monde, les peuples autochtones ont en général un niveau d'alphabétisation plus bas, moins d'années de scolarisation et de

*(Suite au verso.)*



plus grands risques d'abandon scolaire. Les enfants autochtones ont rarement accès à un enseignement donné dans leur propre langue, et le contexte scolaire est fréquemment inadéquat pour eux, tant d'un point de vue culturel qu'en ce qui concerne le nombre, voire même l'existence d'installations sanitaires. Trop souvent, ceux qui reçoivent une éducation subissent une assimilation forcée au sein de la culture dominante, car ils ne peuvent trouver de travail dans leur propre communauté. En dépit de tendances globales décourageantes, il existe un grand nombre d'initiatives qui montrent la voie dans le domaine de l'éducation autochtone, où la communauté tout entière est impliquée, où les enseignants sont bilingues et où les autochtones ont le choix de poursuivre leur carrière au sein de leur communauté ou ailleurs.

Le chapitre V sur la **santé**, rédigé par Myrna Cunningham<sup>1</sup>, souligne l'interdépendance entre les facteurs sanitaires et d'autres, tels que la pauvreté, l'analphabétisme, la marginalisation, la dégradation environnementale et l'absence d'autodétermination. Ces forces héritées de la colonisation fragilisent la santé des peuples autochtones en général et des femmes et enfants autochtones en particulier. C'est pourquoi les résultats sont incroyablement élevés pour quasi tous les indicateurs de mauvaise santé. Ils n'ont pas suffisamment accès aux systèmes de soins étatiques, et le manque de reconnaissance et d'appui à leurs propres systèmes de santé est flagrant. Pour réussir, tout plan sanitaire destiné aux autochtones doit inclure une approche multiculturelle où les modèles occidentaux et autochtones se côtoient et bénéficient des mêmes ressources humaines, techniques et financières et où les bénéficiaires sont impliqués dans les processus décisionnels.

Dans le chapitre VI sur les **droits de l'homme**, Dalee Sambo Dorough insiste sur le caractère indivisible et réciproque des droits des peuples autochtones et montre comment leurs droits fondamentaux sont liés de manière intrinsèque au droit à l'autodétermination. En dépit d'un nombre important d'instruments internationaux sur la protection des droits de l'homme et d'améliorations marquées au cours des dernières années, les peuples autochtones subissent toujours quotidiennement des violations graves de leurs droits fondamentaux allant de la dépossession de leurs terres à la violence et au meurtre. Souvent, les violations les plus graves sont commises contre ceux qui défendent leurs droits et leurs terres et territoires. Le fossé qui persiste entre la reconnaissance de ces droits et leur réelle jouissance doit être comblé par des moyens comme l'éducation aux droits de l'homme, de meilleurs contrôles et un engagement plus grand de la part des États.

Le dernier chapitre, dû à Mililani Trask, examine certaines des **questions émergentes** concernant les peuples autochtones, notamment la violence et le militarisme, les effets de la préservation, la mondialisation, les migrations et l'urbanisation, ou l'isolement volontaire dans lequel vivent certaines populations. Un thème que l'on retrouve souvent, c'est la vulnérabilité des peuples autochtones face aux pressions extérieures et la nécessité de formuler des politiques spécifiques à ce sujet, tout en veillant en même temps au respect du principe du consentement préalable libre et informé et à une participation des peuples autochtones aux processus décisionnels qui affectent leur bien-être. C'est même le fil rouge de la présente publication.

***La situation des peuples autochtones dans le monde est due à la plume de sept experts indépendants. C'est une publication du Secrétariat de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.***

*Pour plus d'information, consulter le site Web : [www.un.org/indigenous](http://www.un.org/indigenous)*

---

<sup>1</sup> En collaboration avec le Centre pour l'autonomie et le développement des peuples autochtones, au Nicaragua

